

PAR COURRIEL

Québec, le 27 juillet 2020

Monsieur Éric Lessard
Directeur
Parc national de Frontenac
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
lessard.eric@sepaq.com

Objet : Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 21 et 22 juillet dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante, que vous trouverez en fichier joint.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 août prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p .j..



1. Hydro-Québec estime que l'impact sur le sentier cité dans la section de l'étude d'impact sur le Parc national de Frontenac est nul puisque celui-ci a été retiré de l'offre d'activité du parc et qu'il n'est plus entretenu par la Société des établissements de plein air du Québec. Quelle est votre point de vue à ce sujet?

- Quelles sont les intentions de la SEPAQ concernant ce sentier et ce secteur? Est-ce définitif ou y a-t-il possibilité qu'il soit de nouveau exploité?
- Quelles seraient les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, le cas échéant?